



Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie McLaughlin Inc.	Date d'inspection Le 06 janvier 2026	
Nom de l'établissement Centre éducatif des trois chênes 4	Numéro de permis 2023093	
Adresse Bureau 620 McLaughlin Promenade Moncton NB E1A 4R6	Numéro de téléphone (506) 383-8119	
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 49	Âges des enfants PRÉSCOLAIRE
Personnel SGE Monica Maltais	Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (v) les antécédents médicaux de l'enfant et une copie de son dossier d'immunisation ou une copie d'une exemption.	24(1)(b)(v)	16 déc. 2025	06 janv. 2026
Commentaires: L'inspectrice vérifie 12 dossiers d'enfants. Ceux-ci sont complets et ne présentent aucune information manquante, y compris les antécédents médicaux de l'enfant et une copie de son dossier d'immunisation. La lacune est maintenant conforme.			
47(1) L'exploitant d'un établissement agréé y refuse l'admission de l'enfant dans le cas où n'a pas été fournie une preuve suffisante de l'immunisation qu'exigent la Loi sur la santé publique ou ses règlements.	47(1)	16 déc. 2025	06 janv. 2026
Commentaires: L'inspectrice vérifie 12 dossiers d'enfants. Ceux-ci sont complets et ne présentent aucune information manquante, y compris les antécédents médicaux de l'enfant et une copie de son dossier d'immunisation. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
L'inspectrice est sur les lieux afin de procéder à une inspection de suivi.
L'inspectrice observe la collation de l'après-midi ainsi que les jeux libres.
Les lacunes sont maintenant conformes.
Le ratio est respecté au moment de l'inspection.

original signé par
Monica Maltais _____ Date Le 13 janvier 2026
Signature Personnel, Service de garderie éducative

original signé par
Anise Lapointe _____ Date Le 13 janvier 2026

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"